

EN parlant dans le dernier Journal (p. 455) du prétendu mariage du duc Charles-Eugene de Wurtemberg avec la femme d'un protestant, & des Lettres que j'écrivis à cette occasion à des personnes pour lesquelles cet objet devoit être d'une considération sérieuse, je voulois transcrire quelques-unes de ces Lettres, à cause des raisons que j'y avois exposées dans le tems que cette affaire m'étoit toute fraîche dans l'esprit. Mais j'en fis vainement la recherche. Depuis j'en ai retrouvé deux, écrites à Mgr. Bellisomi, archevêque de Tyane, nonce à Cologne. Elles sont de la teneur suivante.

A Mgr. Charles Bellisomi. Le 19 Juin 1785.

„ A mon passage par Cologne j'ai entendu bien des gens, même un ex - J. raisonner gauchement sur le prétendu mariage du duc de Wurtemberg. Si je ne me rapportois pas plus à la vigilance du S. Esprit, qu'à la doctrine des théologiens modernes, même les plus vantés, je craindrois qu'à Rome on ne s'endormît là-dessus. Il est faux que nous regardions comme légitimes les mariages des protestans faits après une répudiation. Que n'ont pas dit de Luther les théologiens catholiques pour avoir accordé une seconde épouse au landgrave de Hesse?..... L'indissolubilité du mariage n'est pas précisément une doctrine catholique, ni une doctrine propre à l'Évangile. Elle est de droit naturel. *Et erunt duo in carne unâ. Quod Deus conjunxit, homo non separet.* Jésus-Christ lui-même explique ainsi ces paroles, en parlant du divorce. *Ab initio autem non fuit sic.* Selon les meil-